

Le **mardi 21 Avril 2026 à 18 h 00**,

Le Conseil s'est réuni à la Mairie

Sous la présidence de **M. BAILLET Sébastien, Maire**

En suite d'une convocation en date du 14 Avril 2026

**Étaient présents :**

1. M. BAILLET Sébastien
2. M. LEPRÊTRE Régis
3. Mme WACOGNE Aurore
4. Mme POMMIER Marie-José
5. Mme FOURNIER Pauline
6. M. GOSSELIN Jean-Michel
7. Mme ROUX Bérénice
8. M. MATHIAS Serge
9. Mme BONVOISIN Nathalie
10. M. LEPRETRE Emmanuel
11. Mme CALOIN Allison
12. M. RAMET Fabien
13. Mme HENRIETTE Aurélie
14. M. HOLMÈS Arnaud
15. Mr CARALP Philippe
16. Mme ÉLYSÉ Andréa
17. M. WAROT Laurent
18. Mme LOTH Cécile
19. M. TINDILLER Franck
20. M. DE ROQUIGNY Antoine
21. Mme MAILLART Maryse
22. Mme PRUVOST Coralie
23. M. LAMOUR Jean-Pierre
24. M. BERRIER Paul
25. Mme DHALENNE Brigitte

**Absent(s) excusé(s) :**

1. Mme TILLIER Nathalie donne procuration à Mme BONVOISIN Nathalie
2. M. BONVOISIN René donne procuration à Mme FOURNIER Pauline
3. M. HAGNERÉ Damien à Mme WACOGNE Aurore
4. Mme PHILIPPOT Loëtitia à Mme CALOIN Allison
5. M. RAMET Philippe à M. BAILLET Sébastien
6. Mme CATHERIN Athénaïs à M. MATHIAS Serge
7. M. CAUX Franck à MR TINDILLER Franck
8. M. RAMET Dominique à M. BERRIER Paul

**Secrétaire de séance :** Mme WACOGNE Aurore

En exercice : 33

Présent(s) : 25

Absent(s) – Procuration(s) : 8

Absent(s) non excusé(s) : 0

**DELIBERATION N°2026-0010**

**OBJET : Tableau nominatif des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L2123-20 à 2123-24-1 ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article R2123-23 ;
- Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu** la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 venant créer un statut de l'élu et portant revalorisation du taux maximal des indemnités de fonction versées aux maires et aux adjoints au maire des communes de moins de 20 000 habitants ;
- Vu** le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique ;
- Vu** le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 27 mars 2026 ;
- Vu** les arrêtés du maire portant délégation de fonctions aux adjoints et conseillers municipaux délégués ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de fixer librement le montant des indemnités versées élus dans la limite des plafonds prévus par la loi ;

**Considérant** que les indemnités de fonction constituent une compensation forfaitaire des sujétions et responsabilités exercées par les élus locaux ;

**Considérant** que le montant des indemnités est fixé par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique ;

**Considérant** que le montant global des indemnités de fonction susceptibles d'être attribuées est strictement encadré et ne peut excéder l'enveloppe maximale théorique constituée de l'indemnité maximale du maire et des indemnités maximales afférentes au nombre d'adjoints autorisé par les dispositions en vigueur ;

**Considérant** la population municipale de la commune d'Étapes-sur-mer : 10 795 habitants se situant dans la strate des communes comprises entre 10 000 et 19 999 habitants ;

**Considérant** la délibération n° 2026-07 du Conseil municipal de la ville d'Étapes-sur-mer en date du 27 mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire au sein du Conseil municipal ;

**Considérant** à 14 le nombre de conseillers municipaux, au 9 avril 2026, s'étant vu confié une délégation du maire par arrêté en date du 9 avril 2026 ;

**Considérant** l'enveloppe maximale autorisée et déterminé de la manière suivante :

ENVELOPPE AUTORISÉE	Nombre	Taux Maximum	Montant mensuel perçu par élu	Montant mensuel par fonction
MAIRE	1	67,60%	2 778,71 €	2 778,71 €
ADJOINTS AU MAIRE	9	28,60%	1 175,61 €	10 580,48 €
			<b>TOTAL MAXIMUM AUTORISÉ</b>	<b>13 359,19 €</b>

Ce tableau donne les montants selon l'IBT (Indice Brut Terminal) de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur. IBT en vigueur : 1027 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## PROPOSITION DE DÉTERMINATION DES TAUX :

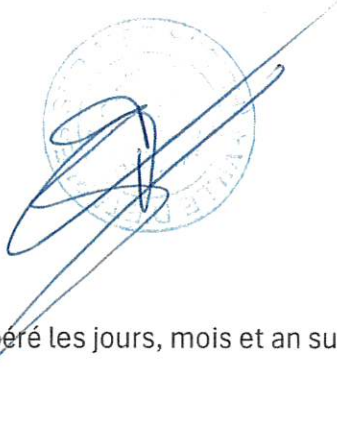
SITUATION	Nombre	Taux votés	Total mensuel par élu	Total mensuel par fonction
MAIRE	1	67,60%	2 778,71 €	2 778,71 €
ADJOINTS AU MAIRE	9	17,00%	698,79 €	6 289,10 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	1	12,50%	513,82 €	513,82 €
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS	13	7,00%	287,74 €	3 740,57 €
			<b>TOTAL MENSUEL BRUT ATTRIBUÉ</b>	<b>13 322,20 €</b>

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Déterminer**, le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23 précité, aux taux suivants :
  - Maire : 67,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Adjoints au Maire : 17,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
  - Conseillers municipaux délégués 12,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour un des conseillers municipaux délégués dans le cadre de l'enveloppe globale ;
  - Conseillers municipaux délégués 7,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour 13 des conseillers municipaux délégués dans le cadre de l'enveloppe globale ;
- **Fixer** au 27 mars 2026, date d'installation du nouveau conseil municipal, la date à laquelle les adjoints au Maire et conseillers municipaux délégués commenceront à percevoir les indemnités ainsi fixées ;
- **Procéder** à l'automatisation de la revalorisation des indemnités de fonction en cas d'évolution de la valeur du point d'indice ;
- **Approuver** le tableau récapitulatif, annexé à la présente délibération, de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant par délégation à signer l'ensemble des documents, actes et pièces afférents à l'application et la mise en œuvre de cette délibération ;
- **Confier** à Monsieur le Maire ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour mener à bien ce dossier, ce projet et la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 24 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (MR LAMOUR JEAN-PIERRE – MR TINDILLER FRANCK – MR CAUX FRANCK – MME MAILLART MARYSE – MME PRUVOST CORALIE – MR DE ROCQUIGNY ANTOINE – MR BERRIER PAUL – MME DHALENNE BRIGITTE ET ME RAMET DOMINIQUE)**

Le Maire d'Étapes-sur-mer,  
Sébastien BAILLET



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Nomenclature acte : 5.6 (Exercice des mandats locaux)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27 avril 2026

Date de la publication le 27 avril 2026

**ANNEXE**

à la délibération n° 2026-10 portant Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués

<b>Conseil municipal du</b>	21 avril 2026
<b>Délibération n°</b>	2026-10
<b>Annexe</b>	Tableau nominatif des indemnités du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués

Fonction	NOM – Prénom	Indemnité allouée	
		% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant brut mensuel
Maire	Monsieur BAILLET Sébastien	67,60 %	2 778,71 €
Adjointe au Maire	Madame TILLIER Nathalie	17,00 %	698,79 €
Adjoint au Maire	Monsieur LEPRÊTRE Régis	17,00 %	698,79 €
Adjointe au Maire	Madame WACOGNE Aurore	17,00 %	698,79 €
Adjoint au Maire	Monsieur BONVOISIN René	17,00 %	698,79 €
Adjointe au Maire	Madame POMMIER Marie-José	17,00 %	698,79 €
Adjoint au Maire	Monsieur HAGNERÉ Damien	17,00 %	698,79 €
Adjointe au Maire	Madame PHILIPPOT Loëtitia	17,00 %	698,79 €
Adjoint au Maire	Monsieur RAMET Philippe	17,00 %	698,79 €
Adjointe au Maire	Madame FOURNIER Pauline	17,00 %	698,79 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur CARALP Philippe	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame ELYSÉ Andrée	7,00 %	287,74 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur GOSSELIN Jean-Michel	12,50 %	513,82 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur MATHIAS Serge	7,00 %	287,74 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur WAROT Laurent	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame BONVOISIN Nathalie	7,00 %	287,74 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur LEPRÊTRE Emmanuel	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame LOTH Cécile	7,00 %	287,74 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur HOLMES Arnaud	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame ROUX Bérénice	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame HENRIETTE Aurélie	7,00 %	287,74 €
Conseiller municipal délégué	Monsieur RAMET Fabien	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame CALOIN Allison	7,00 %	287,74 €
Conseillère municipale déléguée	Madame CATHERIN Athénaïs	7,00 %	287,74 €

